

ACTION URGENTE

UN DÉTENU BATTU SE VOIT REFUSER L'ACCÈS AUX SOINS

Début février, un linguiste égyptien, Mohamed Farid Farag Farrag, a été battu dans la prison où il est détenu, en Égypte, et n'a pas reçu de soins depuis. Il mène actuellement une grève de la faim pour protester contre les mauvais traitements qu'il a subis. Cet homme est maintenu en détention depuis novembre 2007 sans avoir été jugé ni même inculpé.

Mohammed Farid Farag Farrag, 38 ans, linguiste, a été maintenu en détention administrative dans plusieurs prisons depuis son arrestation, en novembre 2007. Il n'a fait l'objet d'aucune enquête ou inculpation et le ministère égyptien de l'Intérieur a ignoré plusieurs décisions de justice ordonnant sa remise en liberté.

Depuis juillet 2009, Mohammed Farid Farag Farrag est détenu à la prison de Walid al Gadid, à al Kharga, dans le Désert occidental, à plus de 600 kilomètres de l'endroit où vit sa famille. Au début du mois de février 2010, sa cellule a été fouillée. Il a demandé aux gardiens de faire attention à ses livres, ce qui lui a valu un passage à tabac. Il a été placé à l'isolement et ses livres ont été détruits. Sa famille a déclaré à Amnesty International qu'il avait déjà des problèmes aux reins et au cœur et qu'il n'avait pas reçu les soins nécessaires pour les blessures à la tête qu'il a reçues lorsqu'il a été battu. Il mène actuellement une grève de la faim : il réclame des soins médicaux appropriés et demande à rencontrer un représentant du bureau du procureur pour se plaindre des mauvais traitements subis en prison. Sa famille a porté plainte le 17 février 2010 auprès du parquet local. Le 24 février, certains de ses codétenus auraient tenté de l'alimenter de force sur l'ordre d'agents du Service de renseignement de la sûreté de l'État (SRS).

Avant d'être transféré à la prison de Walid al Gadid, cet homme est resté six mois dans la prison d'Abu Zaabal, au Caire, où il semble avoir été battu et torturé. Il a également été placé avec des prisonniers reconnus coupables d'infractions pénales. Il avait auparavant été détenu à la prison de Tora, au Caire, pendant un an.

Mohammed Farid Farag Farrag a été arrêté chez lui à Qalag, dans le gouvernorat de Qalyoubiya (au nord du Caire), le 26 novembre 2007 à 2 heures du matin. Des agents du SRS ont enfoncé sa porte, bousculé sa femme et emporté tous les ordinateurs de la maison avant de l'emmener. Pendant 60 jours, sa famille n'a pas été informée de l'endroit où il se trouvait et a tenté de se renseigner auprès de bureaux du SRS, de prisons et de postes de police. Puis sa femme a reçu un appel anonyme indiquant que Mohammed Farid Farag Farrag était détenu à la prison de Tora. Il a confié à sa famille que durant ces 60 jours, il avait été torturé par des agents du SRS, qui lui ont fait subir des décharges électriques et ils l'ont suspendu, fouetté et battu. Son arrestation semble être liée à son rôle dans la création d'une association nommée Jamiat al Furqan al-Khayriya, dont le but est d'enseigner le Coran aux enfants. Il avait demandé l'autorisation de former cette association au bureau du SRS de son quartier et elle avait été déclarée auprès du ministère de la Solidarité sociale juste avant qu'il soit arrêté, en 2007.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités égyptiennes à autoriser Mohamed Farid Farag Farrag à bénéficier immédiatement de soins médicaux ;
- priez-les également instamment d'ouvrir sans délai une enquête efficace sur les allégations de torture et de mauvais traitement formulées par cet homme ;
- engagez-les à appliquer les décisions judiciaires ordonnant la libération de Mohamed Farid Farag Farrag.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 AVRIL 2010 À :

Ministre de l'Intérieur :
 Habib Ibrahim El Adly
 Ministry of the Interior
 25 El Sheikh Rihan Street
 Bab al-Louk, Cairo, Égypte
 Fax : +20 22 796 0682
 Courriel : moi@idsc.gov.eg
 Formule d'appel : *Dear Minister, /*
 Monsieur le Ministre,

Procureur général :
 Abd El-Megeed Mahmoud
 Dar al-Qadha al-'Ali
 Ramses Street, Cairo, Égypte
 Fax : +20 22 577 4716
 Formule d'appel : *Dear Counsellor, /*
 Monsieur le Procureur général,

Copies à :
Adjoint au ministre des Affaires étrangères, chargé des droits humains :
 Wael Abu al-Magd
 Human Rights and International
 Humanitarian and Social Affairs
 Ministry of Foreign Affairs
 Corniche al-Nil, Cairo, Égypte
 Fax : +20 22 574 9713

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN DÉTENU BATTU SE VOIT REFUSER L'ACCÈS AUX SOINS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Égypte, l'état d'urgence et la législation d'exception sont en place depuis 1967 et n'ont été interrompus que rarement. L'état d'urgence actuel est en vigueur depuis 1981 et est régulièrement prorogé sans réexamen en bonne et due forme et en violation du droit international, notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il a de nouveau été reconduit en mai 2008 pour une durée de deux ans malgré les demandes répétées de la part d'organisations de défense des droits humains pour qu'il soit levé.

En vertu de la législation d'exception, les ordonnances de placement en détention administrative émanent du ministère de l'Intérieur. Les détenus sont autorisés à porter plainte contre leur détention auprès d'une Cour suprême de sûreté de l'État instaurée par la législation d'exception, qui peut ordonner leur libération. Le ministère peut faire appel de cette décision. Dans ce cas, l'appel est examiné par une autre Cour suprême de sûreté de l'État instaurée par la législation d'exception. Si cette seconde Cour statue également en faveur du détenu, le ministère doit obéir et le libérer.

En pratique, toutefois, lorsque de telles ordonnances sont rendues par les Cours, les autorités responsables du placement en détention déplacent secrètement leurs prisonniers vers d'autres lieux, tels que des postes de police locaux ou les bureaux du Service de renseignement de la sûreté de l'État (SRS) au Caire. Là, elles les maintiennent sous leur garde jusqu'à ce qu'une autre ordonnance de placement en détention émane du ministère de l'Intérieur, au motif fallacieux qu'après sa remise en liberté le détenu s'est immédiatement livré à des activités délictueuses ou terroristes et a de nouveau été arrêté.

Depuis son arrestation, Mohamed Farid Farag Farrag a été détenu en vertu de plusieurs ordres de détention administrative successifs émanant du ministère de l'Intérieur. Il n'a pas été libéré malgré sept décisions de justice en sa faveur.

Des milliers de personnes détenues sans inculpation ni jugement en vertu d'ordres émanant du ministère de l'Intérieur se morfondent dans les prisons égyptiennes, dans des conditions dégradantes et inhumaines. Certaines sont détenues depuis plus de dix ans alors que, dans bien des cas, des tribunaux ont ordonné à plusieurs reprises leur remise en liberté.

AU 45/10, MDE 12/010/2010, 25 février 2010

